

Visa SACEM¹ - SACD² - SPRÉ³

Chaque fois que vous organisez une manifestation avec diffusion de musique enregistrée (avec CD) ou « vivante » (avec de vrais musiciens), vous devez régler des droits à la SACEM.

Le visa SACEM/SACD/SPRÉ vous permet de bénéficier **de réductions de 12,5 %** sur le montant des droits à régler (selon le type de manifestation musicale)

A réception de votre commande, nous vous ferons parvenir votre visa. Conservez le précieusement, car vous devrez envoyer le premier volet à la SACEM.

Quelques exemples de remises :

	AVEC VISA	SANS VISA
<i>Fête d'école</i>	53,03 €	60,59 €
<i>Concert dans une salle <300 m² Avec budget <850 €</i>	56,70 €	64,80 €
<i>Bal / thé dansant avec orchestre entrée à 5 €</i>	90,58 €	103,52

Votre visa est amorti dès la première manifestation !

Le VISA doit être commandé AVANT le 30 avril 2010

BON DE COMMANDE VISA SACEM

à retourner à : FAL 44
(Service Affiliations)
9 rue des Olivettes
BP 74107
44041 NANTES cedex 1

Association :

Adresse :

Souhaite recevoir **1 VISA FEDERAL 2009/2010**
Au prix de 7.00 €

Joindre un chèque à l'ordre
FAL 44

¹ S.A.C.E.M. : Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique

² S.A.C.D. : Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques

³ S.P.R.É. : Société pour la Perception de la Rémunération Equitable